

Newsletter n°5 - Janvier 2022

En janvier : Filles Fête du Foot au FC Septèmes, Challenges : tirages du 1er tour, Meilleurs voeux 2022, Challenge national PEF - 2ème édition, nouvelles mesures sanitaires, nouveau protocole de reprise, annulation des plateaux débutants U8 - U9 du samedi 8 janvier 2022,...

Meilleurs voeux !



[Voir la version en ligne](#)

LA NEWSLETTER DU DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL



[Article complet](#)

Les Filles Fête du Foot au FC Septèmes

Mercredi 26 janvier 2022

"Filles Fête du Foot" regroupe des jeunes filles licenciées et non-licenciées autour d'une même passion pour montrer leur volonté de jouer au football.

Mettre en avant la pratique féminine du football, faire naître des vocations sur les rôles clés relatifs au football, partager un moment de plaisir !

Challenges : tirage du 1er tour

Les rencontres auront lieu le samedi 8 janvier 2022 sur le terrain du 1er nommé !

Tirages





Meilleurs voeux 2022

Le Président, le Comité de Direction, les bénévoles, les salariés du District de Provence de Football vous souhaitent une bonne année 2022 et vous présentent tous leurs voeux de bonheur, de réussite et de santé.

Que cette année 2022 qui démarre soit meilleure que celle que nous avons connue en 2021 !

Meilleurs voeux



Challenge national PEF - 2ème édition

Jury départemental du lundi 9 au vendredi 13 mai 2022 !

Le challenge PEF, c'est quoi ?

- Mise en place d'un maximum d'actions => santé, règle du jeu et arbitrage, engagement citoyen, environnement, fair-play, culture foot
- Intégrer un maximum de thématiques
- Interagir avec un maximum de catégories

Plus d'infos

Ministère chargé des sports

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport du 3 janvier au 24 janvier 2022*

À partir du 15 janvier 2022, et sous réserve de l'adoption par le Parlement, le Pass vaccinal se substituera au Pass sanitaire.

MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance : https://sports.gouv.fr/195/pdf/protocole_sanitaire_socio_maj_30-12-21.pdf

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - un schéma vaccinal complet ; - un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ; - un certificat de rétablissement de la Covid19. https://www.gouvernement.fr/info-coonavirus
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Un registre doit mentionner les personnes en charge de contrôler. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	En complément du Pass sanitaire, le port du masque est obligatoire et il est formellement interdit de le retirer même momentanément dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Le préfet de département peut, par arrêté, rendre le port du masque obligatoire.

* La mise en place d'un cadre de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. D'après des protocoles en vigueur (Agenciation Touristique) depuis le 15/01/2022. Toutes les informations sont disponibles ici : <https://sports.solidarites-sante.gouv.fr/>

Tableau complet

Nouvelles mesures sanitaires

À partir du lundi 3 jusqu'au 24 janvier 2022 !



Protocole de reprise

Un nouveau protocole de reprise des compétitions régionales et départementales a été mis en place à compter du lundi 3 janvier 2022.

Sur la base de la décision du Comité Exécutif de la FFF datant du 20 août dernier, ce nouveau protocole résulte donc de l'application du Décret n° 2021-1957 du 31 décembre 2021 !

Nouveau protocole



Annulation des plateaux débutants U8 - U9 du samedi 8 janvier 2022

Au regard de la situation sanitaire, le Comité de Direction a pris la décision d'annuler les plateaux U8/U9 de ce week-end.

Aucun plateau, ni match amical ne doit être organisé en parallèle il en va de la responsabilité des clubs !

Informations



Site internet

Quartier de Provence de Football - 74 Rue Raymond Teisseire 13008 Marseille

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h

Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner .

FR

Powered by  mailjet